

Vos questions / nos réponses

tribunal pour trafic de drogue

Par [Profil supprimé](#) Postée le 19/01/2013 16:24

Mon fils de 18 ans (17 ans au moment des faits) a été convoqué par la gendarmerie car un camarade de classe, renvoyé du lycée et accusé de dealer du cannabis, l'a accusé, lui et un copain, que c'était eux qui dealaient et non lui. Après une première déposition à la gendarmerie où ils leur ont fait un dépistage salivaire (dont nous n'avons jamais eu les résultats mais qui sera négatif d'après mon fils car il n'avait pas fumé depuis 24H), il a été de nouveau convoqué ce jour et les gendarmes lui ont dit qu'il passerait bientôt au tribunal ! En tant que parents, nous ne sommes au courant de rien, devons-nous lui trouver un avocat ? Comment peut-on savoir ce qui se passe ? Les gendarmes disent qu'il est majeur et qu'ils n'ont pas à nous dire quoi que ce soit et mon fils n'a pas l'air de tout saisir. Que peut-on faire, nous, parents ?
J'attends votre réponse car je suis inquiète, mon fils passe son bac cette année, il se maintient tant bien que mal dans le cursus scolaire malgré son addiction au cannabis depuis 3 ans, je l'ai fait suivre par le CSAPA, par un psychologue, je ne sais plus quoi faire !

Mise en ligne le 22/01/2013

Bonjour,

Vous ne savez plus quoi faire dans une situation où vous n'avez pas tous les éléments de compréhension. Vous n'arrivez pas à obtenir des informations auprès des gendarmes qui vous répondent que votre fils est majeur. L'une des meilleures façons de comprendre un peu mieux ce qui se passe est que votre fils vous dise ce qu'il en est. Nous vous invitons donc à essayer d'en parler avec lui le plus posément possible, avec ou sans tiers. Vous pouvez en effet, si vous en ressentez le besoin, demander l'aide du CSAPA qui le connaît déjà. Ce centre peut vous recevoir ensemble mais vous pouvez également y aller seule, afin de recevoir informations et soutien dans les difficultés que vous rencontrez actuellement.

Concernant son passage au tribunal, il est préférable de s'y rendre accompagné d'un avocat et nous vous invitons donc, avec votre fils, à faire les démarches en ce sens.

Pour d'autres informations, ou si vous souhaitez parler de vive voix de cette situation, vous pouvez contacter l'un de nos écouteurs au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
